



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**AUTORISATION INDIVIDUELLE DE RÉGULATION À TIR
DES PIES BAVARDES ET/ OU CORNEILLES NOIRES
TIR DANS LES NIDS INTERDIT**

DEMANDE à renseigner en lettres majuscules

Je soussigné(e) M. Mme

Société de chasse ou Propriété.....

Email.....

Numéro de téléphone :

Qualité : propriétaire possesseur fermier détenteur du droit de destruction (*cocher la case correspondante*)

Sollicite l'autorisation de procéder à la régulation par tir conformément aux modalités définies par l'Arrêté Ministériel du 03 aout 2023 des **Pies Bavardes et/ou Corneilles Noires**.

Dans les quartiers dénommés :

situés sur la commune de.....

appartenant à

Le détenteur du droit de destruction joint obligatoirement copie de la délégation écrite du propriétaire, prévue par les textes en vigueur.

Fait à, le..... Signature :

Espèces	Période	Lieux-dits des prélèvements	Bilan N-1	Motif (à cocher)		
				Santé et Sécurité publique	Protection de la faune et de la flore	Domages aux activités agricoles
Corneille Noire	1 ^{er} au 31 mars					
	1 ^{er} avril au 10 juin					
	11 juin au 31 juillet					
Pie Bavarde	1 ^{er} au 31 mars					
	1 ^{er} avril au 10 juin					
	11 juin au 31 juillet					

AVIS ET VISAS

Le Maire <u>date et signature</u>	Le Président de la Fédération <u>date et signature</u> <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
---	--

Après visa du Maire, la demande doit être adressée directement pour avis à la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône, 950 Chemin de Maliverny - 13540 PUYRICARD qui transmet à la DDTM13

La DDTM 13, conformément au code de l'Environnement et à l'Arrêté Ministériel du 03/08/2023, **accorde** l'autorisation de régulation des **Pies Bavardes et des Corneilles Noires**.

Fait à Marseille, Pour le Préfet et par délégation,
le Pour le DDTM 13,

BILAN DES DESTRUCTIONS à TIR 2024

IMPORTANT :

LE BILAN DES ANIMAUX TUÉS DEVRA OBLIGATOIREMENT ÊTRE TRANSMIS POUR LE 15 AOÛT 2024
À LA DDTM 13 - Service Mer, Eau et Environnement - Siège : 16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille cedex 3

Espèce concernée :	Pie Bavarde	Corneille Noire
Nombre de destructions :		

Nom - Prénom :

Date et signature :
